

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2020

Date de convocation :
11 février 2020

Date d'affichage :
11 février 2020

Nombre de délégués :

En exercice	:	58
Présents	:	38
Pouvoirs	:	04
Absents ou excusés	:	16

Objet : Affectation du résultat
(IRVE)

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de communes Sor et Agout à Saïx, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, TARROUX, ALRAN, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JONGBLOET, COLLADO, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, VIVAN, LEMONNIER, AZAIS, FARENC, FORTANIER, ESCANDE, LAGASSE, BIAU, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX VERNIER, FERNANDEZ, MAYNADIER, MAHOUX, REYJAUD, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIE, PINEL, PATTE, BUFFEL, DARGEIN-VIDAL et ESQUERRE formant la majorité des membres en exercice ;

Membres ayant donné pouvoir :

- M. CABOT a donné pouvoir à M. GOURC
- M. GRAN a donné pouvoir à M. AZAIS
- M. MYLONAS a donné pouvoir à M. DARGEIN-VIDAL
- M. SABLAYROLLES a donné pouvoir à M. ASTIÉ

Membres excusés : MM. BARROU, BERTRAND, ESPITALIER, CHAMAYOU, SOULA, BERTHIER, JOURDE, COMENT, SANCHEZ, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, PRADELLES, ESCUDIER, BIEZUS et BOZZO.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer sur l'affectation du résultat comptable des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019 du budget annexe IRVE.

Il rappelle que le compte administratif 2019 (Budget annexe IRVE), qui vient d'être voté, fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 70 220,01 €
- Un déficit d'investissement cumulé de 15 021,01 €
- Un déficit des restes à réaliser de 35 261,19 €

Il propose d'affecter une partie de l'excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2019, d'un montant de 50 282,20 €, pour couvrir les besoins à la section d'investissement et une autre partie à la section de fonctionnement, d'un montant de 19 937,81 €, au compte report à nouveau.

Ouï cet exposé, le Comité Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré **approuve** les affectations proposées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

A Albi, le 28 février 2020

Le Président,



A. ASTIÉ